

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PAIEMENT DU STAGE

Aucun enfant ne pourra démarrer le séjour sans le paiement de la totalité du coût du séjour en amont. Le paiement se fera uniquement en ligne sur notre site internet.

INSCRIPTIONS AU STAGE

L'inscription se fait uniquement en ligne sur notre site internet.

ANNULATION DU STAGE

Par lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi. Des frais de dossier seront retenus :

* **Annoncée à plus de 15 jours du début stage** : 60 € retenu.

* **Annoncée à moins de 15 jours avant le début du stage** : 100 % du montant total.

Annulation pour raison médicale, dûment justifiée par la production d'un certificat médical hospitalier uniquement, une somme de 60 € sera retenue pour frais de dossier.

INTERRUPTION DU STAGE

Un départ volontaire ou pour une autre raison que médicale ne sera pas remboursé.

Interruption du stage pour raison médicale, dûment justifiée par la production d'un certificat médical hospitalier uniquement, une somme de 20 euros sera remboursé par jour entier non effectué.

OBJETS DE VALEURS

Il est fortement recommandé de ne pas emmener d'objets de valeurs : téléphone, jeux vidéo, appareil numériques, vêtements de marques etc... En cas de perte ou de vol OPERATION FUN décline toute responsabilité.

COMPORTEMENT

Tout participant au stage se doit de lire la charte OPERATION FUN et de la respecter tout au long du stage. En cas de manquements graves et/ou répétés à cette charte, le stagiaire pourra en ultime recours se faire exclure du stage sans remboursements.

ARGENT / TELEPHONE PORTABLE

A l'arrivée au centre le premier jour, l'argent et les téléphones portables peuvent être gérés par les éducateurs tout au long de la semaine à la demande des parents ou du stagiaire.

FRAIS

Médicaux : les organisateurs régleront les frais médicaux et demanderont un remboursement aux familles.

Dégradations : en cas de dégradations volontaires dans les installations mises à disposition, OPERATION FUN peut demander aux parents un remboursement des frais occasionnés par les réparations.

ASSURANCE

Dans le cas de négligence ou d'une faute de la part de OPERATION FUN du fait de l'organisation du stage, ce dernier est couvert par le biais d'une assurance "Responsabilité Civile". Tout autre accident et/ou incident doit être couvert par l'assurance personnelle du participant.

RESPONSABLE LEGAL DE L'ENFANT

* Atteste que l'enfant a bien une licence sportive ou une attestation médicale certifiant que l'enfant ne présente pas de contre-indication à la pratique sportive en stage et ne présente pas de maladies contagieuses.

* Autorise OPERATION FUN à utiliser des images photos et vidéos de mon enfant à des fins pédagogiques, publicitaires ou informatives susceptibles d'être utilisées dans des brochures ultérieures ou sur le site Internet www.operationfun.fr

* Autorise l'équipe d'encadrement à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence

* Autorise l'Organisateur à conduire mon enfant dans un véhicule personnel en cas de besoin médical et Décline OPERATION FUN de toute responsabilité.

* Déclare que toutes les informations indiquées sont exactes

* Atteste que l'enfant est à jour de ses vaccins

* Atteste avoir lu la charte Opération Fun et les conditions générales de vente et les accepter.

CONTACT Pour nous contacter dans le cadre de votre inscription : **07 81 34 21 21** ofmittersheim@gmail.com

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !



CHARTRE MEMBRE OPERATION FUN

Ce document fixe le cadre général organisant l'action de l'association OPERATION FUN à partir du 01 janvier 2024. Elle s'adresse à tous les intervenants, salariés, bénévoles, prestataires placés sous la responsabilité d'OPERATION FUN, dans le cadre des évènements, séjours et actions organisés par OPERATION FUN, sans ou avec partenaires extérieurs.

1) L'association OPERATION FUN s'engage à :

Article 1 : - Respecter les conventions, les contrats, respecter le projet éducatif /projet pédagogique de nos stages ou évènements organisés totalement par OPERATION FUN ou en partenariat avec un organisme extérieur.

- mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour permettre l'épanouissement, le développement et le plaisir des participants dans un évènement dans lequel OPERATION FUN intervient.

2) L'ensemble des participants et intervenants s'engagent à :

Article 2 : SE FAIRE PLAISIR ET S'AMUSER dans le respect de la charte OPERATION FUN et des valeurs : RESPECT – EXCELLENCE – PLAISIR.

Article 3 : En cas de problème quelconque, ne pas le garder pour soi et venir en parler aux membres de l'association OPERATION FUN.

Article 4 : de donner le meilleur de sa personne, de fournir les efforts nécessaires pour s'épanouir et réussir. Également de représenter au mieux les valeurs de l'association OPERATION FUN et faire preuve d'initiative.

Article 5 : faire preuve de respect et de politesse envers tous les individus qu'il est amené à rencontrer : autres enfants, encadrement OPERATION FUN éducateurs, parents, intervenants extérieurs, agents des différentes structures d'accueil, partenaires organisationnels etc... Dans un souci de laïcité, les signes religieux ostentatoire ne sont pas autorisés.

Article 6 : faire preuve de maîtrise de soi et ne jamais utiliser toute forme de violence physique ou verbale, ne pas être à l'origine de conflit et l'instigateur de problèmes. Par la même occasion il se dirigera vers un responsable s'il est victime ou témoin d'actes malveillants.

Article 7 : respecter les structures mises à disposition ainsi que le matériel sans commettre de dégradations (matériel, locaux, terrains, gymnase, véhicules de transports...)

Article 8 : respecter les biens de chacun et ne pas commettre de vol.

Article 9 : respecter les règles d'hygiène qui lui seront demandées

Article 10 : être ponctuel et présent aux activités proposées. En cas d'empêchement prévenir un responsable ou la direction.

Article 11 : se présenter aux activités ou stages sportifs avec l'équipement adéquat, avec l'équipement OPERATION FUN si un équipement est donné

Article 12 : Accepter les consignes données par les adultes responsables, direction OPERATION FUN, éducateur-animateur en respectant la ligne directrice devant les participants, pour les adultes ne pas se contredire publiquement, réajuster en toute intelligence discrètement.

Article 13 : Accepter les sanctions qui peuvent être données en cas de manquement à cette charte, pouvant aller jusqu'à l'exclusion pour des fautes graves.

Article 14 : La signature de cette vaut engagement, aucun désistement ne sera toléré sauf pour motif impératif familial et/ou de santé. OF se réserve le droit de contacter l'employeur ou tutelle éducative pour informer le non-respect de votre engagement.

3) Les participants et/ou familles s'engagent à respecter les articles du paragraphe 2 et :

Article 15 : donner tous les documents nécessaires à l'inscription ainsi que la totalité du versement attendu avant le début de l'évènement. Si non respect de ces exigences l'accès à l'évènement peut être refusé.

Article 16 : faire en sorte de ramener et récupérer l'enfant aux heures prévues par l'association OPERATION FUN, veiller à ce qu'il possède l'équipement prévu.

Article 17 : Veiller à l'équilibre afin de permettre une récupération optimale (sommeil, alimentation, loisirs...) en cas d'évènement ponctuel ou en demi-pension

Article 18 : fournir à l'association OPERATION FUN toutes les informations nécessaires au bon déroulement du stage ou de l'évènement

PAR VOTRE COLLABORATION, CELA VOUS ENGAGE AU RESPECT DE LA CHARTRE.

Toute inscription à nos séjours engage les familles et les parents au respect de la chartre. Tout comme la signature d'un contrat salarié via nos partenaires (GEVA/GEMS) ou bénévole, la signature d'un devis ou contrat de prestation.

Signature direction OPERATION FUN

